

# PRODUCTION BIOLOGIQUE

Stratégie de croissance du secteur biologique



**RÉSEAU AGRICONSEILS  
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
675, route Cameron, bureau 100  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Tél. : 418 386-8116, poste 1549  
[chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca](mailto:chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca)  
[www.agriconseils.qc.ca](http://www.agriconseils.qc.ca)

Nous pouvons vous aider.

Votre réseau Agriconseils facilite l'accès aux services-conseils agricoles offerts dans votre région ainsi qu'aux aides financières qui les accompagnent.

Que vous soyez producteur d'expérience ou de la relève, en production animale ou végétale, en transformation alimentaire ou en agrotourisme, des précieux conseils peuvent vous aider.



Crédit photo : CETAB+

## STRATÉGIE DE CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE

### Objectif

Permettre au secteur biologique québécois de profiter pleinement du potentiel de croissance qu'offrent les marchés québécois et ceux d'exportation.

### Clientèle admissible

- Entreprises agricoles en production biologique
- Entreprises agricoles en conversion biologique
- Entreprises agricoles en démarrage biologique

## BONIFICATION DES SERVICES-CONSEILS

Les producteurs biologiques peuvent bénéficier d'une bonification à hauteur de 85 % de l'aide financière pour l'ensemble des services-conseils.

**Communiquez avec votre réseau Agriconseils pour obtenir plus de détails.**

Pour consulter les autres programmes aussi offerts par le MAPAQ et La Financière agricole du Québec, voir le verso de la fiche.

 PARTENARIAT  
CANADIEN pour  
L'AGRICULTURE

Canada Québec 

Communiquez avec nous!  
**1 866 680-1858**

# PRODUCTION BIOLOGIQUE

Stratégie de croissance du secteur biologique

## PROGRAMME D'APPUI POUR LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### Volet 1 - Soutien à la conversion d'unités de production végétale ou acéricole

- Aide financière versée en fonction du type de production à la pré-certification et à la certification
- Maximum 20 000 \$/entreprise (10 000 \$ à chaque étape)

| Type de production  | Montant par unité de production |                        |
|---|---------------------------------|------------------------|
|   | Pré-certification               | Certification          |
| Horticulture maraîchère et fruitière<br>(à l'exclusion des récoltes sauvages) | 2 500 \$/ha                     | 2 500 \$/ha            |
| Cultures en serre   | 0,50 \$/m <sup>2</sup>          | 0,50 \$/m <sup>2</sup> |
| Céréales, oléagineux et légumineuses  | 100 \$/ha                       | 100 \$/ha              |
| Pâturages et fourrages  | 25 \$/ha                        | 25 \$/ha               |
| Acériculture  | 0,05 \$/entaille                | 0,05 \$/entaille       |

### Volet 2 - Soutien à la construction ou à la modification d'installations d'élevage pour répondre aux normes biologiques

- Aide financière jusqu'à 50 % des dépenses admissibles versée à la fin des travaux
- Maximum 20 000 \$/entreprise

Communiquez avec le MAPAQ pour obtenir plus de détails | 1 866 680-1858, poste 1500.

## APPUI AUX INITIATIVES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE PAR PRIME-VERT

- Nouveaux équipements de contrôle des ennemis des cultures admissibles au volet 1 (pyrodésherbeur, acquisition ou modification d'équipements de désherbage mécanique, faucheuse de mauvaises herbes sur le rang dans les cultures pérennes, filets anti-insectes)
- Aménagement de haies séparatrices pour réduire le risque de contamination des cultures en production biologique par les pesticides (volet 1)

Communiquez avec le MAPAQ pour obtenir plus de détails | 1 866 680-1858, poste 1500.

## PROGRAMME D'APPUI À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- Soutien financier aux entreprises en conversion
- Remboursement d'intérêt par La Financière agricole du Québec (FADQ) pour les entreprises qui optent pour l'agriculture biologique (max. de 15 000 \$/entreprise, sur un prêt d'au plus 200 000 \$ pour une période maximale de 3 ans)

Communiquez avec la FADQ pour obtenir plus de détails | 1 800 749-3646.